

Accession par incorporation/ constructions le terrain d'autrui

Par **pineapple**, le **08/10/2015** à **13:24**

Bonjour,

Alors, comme c'es dit dans le titre j'ai vraiment du mal à faire la distinction entre l'accession par incorporation notamment au niveau des immeubles, et la construction sur le terrain d'autrui.

si quelqu'un pouvait m'éclairer :)